

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Séance du 26 juin 2020

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	<b>Date de la convocation :</b> 22 juin 2020 L'an deux mille vingt et le vingt-six juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Père, régulièrement convoqué, s'est réunie à la mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Christian GUYOT, maire.
<b>Présents :</b> 10	<b>Présents :</b> Christian GUYOT, Alain GARNIER, Gilbert GAUCHÉ, Frédéric BEAUCLAIR, Xavier BLANDIN, Christophe ISAAC, Hélène DEFAUT, Henriette MOREAU, Julien SIMONET, Corinne GABELLA
<b>Votants :</b> 11	
<b>Secrétaire de séance :</b> Alain GARNIER	<b>Représentés :</b> Jean-Marc SALIGOT par Frédéric BEAUCLAIR <b>Excusés :</b> <b>Absents :</b>

---

Ajout à l'ordre du jour:

- Subvention de 50€ à l'association Sport Boule de Saint-Père

**Ordre du jour:**

- Approbation du Compte de Gestion COMMUNE
- Approbation du Compte de Gestion ASSAINISSEMENT
- Approbation du Compte de Gestion CAMPING
- Vote du Compte Administratif COMMUNE
- Vote du Compte Administratif ASSAINISSEMENT
- Vote du Compte Administratif CAMPING
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020
- Echange de parcelles
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Après accord des membres du conseil municipal, le Maire ajoute à l'ordre du jour :

\*\*\*\*\*

**Délibération n° : DE\_2020\_033**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian

**Délibération n° : DE\_2020\_034**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CAMPING 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_035**

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GUYOT Christian

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_036**

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GUYOT Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	101 853.41			73 464.93	101 853.41	73 464.93
Opérations exercice	217 653.41	405 722.25	459 761.80	443 498.31	677 415.21	849 220.56
<b>Total</b>	<b>319 506.82</b>	<b>405 722.25</b>	<b>459 761.80</b>	<b>516 963.24</b>	<b>779 268.62</b>	<b>922 685.49</b>
Résultat de clôture		86 215.43		57 201.44		143 416.87
Restes à réaliser	90 307.45	137 001.75			90 307.45	137 001.75
<b>Total cumulé</b>	<b>90 307.45</b>	<b>223 217.18</b>		<b>57 201.44</b>	<b>90 307.45</b>	<b>280 418.62</b>
Résultat définitif		132 909.73		57 201.44		190 111.17

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_039**

**Objet : ASSAINISSEMENT: AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE AU BP 2020**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -29 900.67**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 846.82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-32 747.49</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>-29 900.67</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	<b>-29 900.67</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-29 900.67

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_037**

**Objet : COMMUNE: AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE AU BP 2020**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 57 201.44**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	73 464.93
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-16 263.49</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>57 201.44</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>57 201.44</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	57 201.44
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_038**

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GUYOT Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 924.08		2 846.82		35 770.90
Opérations exercice	8 532.57	13 145.48	76 258.01	43 510.52	84 790.58	56 656.00
<b>Total</b>	<b>8 532.57</b>	<b>46 069.56</b>	<b>76 258.01</b>	<b>46 357.34</b>	<b>84 790.58</b>	<b>92 426.90</b>
Résultat de clôture		37 536.99	29 900.67			7 636.32
Restes à réaliser	7 500.00				7 500.00	
<b>Total cumulé</b>	<b>7 500.00</b>	<b>37 536.99</b>	<b>29 900.67</b>		<b>7 500.00</b>	<b>7 636.32</b>
Résultat définitif		30 036.99	29 900.67			136.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_040**

**Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF CAMPING 2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GARNIER Alain

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par GUYOT Christian après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 856.23			1 754.08	2 856.23	1 754.08
Opérations exercice		2 856.23	28 394.81	34 694.51	28 394.81	37 550.74
<b>Total</b>	<b>2 856.23</b>	<b>2 856.23</b>	<b>28 394.81</b>	<b>36 448.59</b>	<b>31 251.04</b>	<b>39 304.82</b>
Résultat de clôture				8 053.78		8 053.78
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>				<b>8 053.78</b>		<b>8 053.78</b>
<b>Résultat définitif</b>				<b>8 053.78</b>		<b>8 053.78</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_041**

**Objet : CAMPING: AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE AU BP 2020**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 8 053.78**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 754.08
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>6 299.70</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2019</b>	<b>8 053.78</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2019</b>	<b>8 053.78</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	8 053.78
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2019</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à SAINT-PÈRE, les jour, mois et an que dessus.

**Délibération n° : DE\_2020\_042**

**Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit la commune à ne pas voter de taux de taxe d'habitation. En 2020, concernant le revenu attendu pour la taxe d'habitation, l'Etat versera à la commune un produit dit prévisionnel d'un montant de 90 954€ sous forme de dotation. Le produit attendu de la fiscalité directe locale de 2020 sera donc calculé en excluant le produit prévisionnel de taxe d'habitation.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2020,

**Après étude du budget primitif 2020 et délibérations, avec 11 voix pour, le Conseil municipal,**

**DECIDE d'augmenter de 2% les taux d'imposition,  
VOTE les taux et le produit suivants :**

**COEFFICIENT DE VARIATION :  $102\ 650 / 100\ 597 = 1.02$**

	<b>T.H.</b>	<b>F.B.</b>	<b>F.N.B.</b>
<b>Taux 2020</b>		16%	49%
<b>Coef.variation</b>		1.02	1.02
<b>Taux référence</b>		15.9936	48.9804
<b>Taux fixés</b>		16	49
<b>Base imposition</b>		408 200	76 200
<b>Produit</b>		<b>65 312</b>	<b>37 338</b>
<b>Total</b>		<b>102 650€</b>	

**Délibération n° : DE\_2020\_043**

**Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORT BOULE DE SAINT-PERE**

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de demande de subvention exceptionnelle de l'association Sport Boule St Père représentée par son trésorier M. Jean-Marc Saligot.

L'association demande une subvention d'un montant de 50€ en soutien à la participation au championnat de France de Mme Mauricette Garnier, membre de l'association. Cette subvention est une participation aux frais de déplacement et d'hébergement.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

**AUTORISENT** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50€ à l'association Sport Boule de Saint-Père

**CHARGENT** le Maire d'émettre le mandat correspondant au compte 6574.

**Délibération n° : DE\_2020\_044**  
**Objet : ECHANGE DE PARCELLES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un échange de parcelles avec M.Jean-François BLANDIN en vue d'obtenir un tracé rectiligne des propriétés de chacun permettant un accès direct au chemin bordant la rivière Cure. Il présente aux membres du Conseil Municipal les plans de situations du parcellaire concerné et le détail de l'échange. La Commune cède à M. Jean-François BLANDIN la parcelle n°ZE96 et reçoit la parcelle n° ZE94.

Chaque parcelle est évaluée à

n° ZE96: 300 € (propriété de la Commune)

n° ZE94: 800 € (propriété de M.Blandin)

En conséquence la Commune versera une soult de 500€ à M. Blandin. Les frais occasionnés seront à la charge de la Collectivité.

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du conseil

**APPROUVENT** la proposition d'échange de parcelles comme dtailé ci-dessus et

**CHARGENT** le Maire de signer tous les documents afférant à cette opération

**CHARGENT** les adjoints de se substituer au Maire pour la signature de l'acte en l'absence de ce dernier.

**Affaires diverses :**

Fin de la séance à 21h30

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires**

après dépôt en Sous-préfecture le

et publication ou notification le